

Qui sont les personnes assistées sociales au Québec? Esquisse d'un portrait

DOCUMENT DE TRAVAIL

Document préparé par :

Lena Hübner

Assistante de recherche, CRC en éducation médiatique et droits humains
Doctorante en communication, Université du Québec à Montréal (UQAM)

Hubner.lena_alexandra@courrier.uqam.ca

Et

Normand Landry,

Professeur au Département de Sciences humaines, Lettres et Communication et titulaire de
la Chaire de recherche du Canada en éducation médiatique et droits humains.

normand.landry@teluq.ca

Dans le cadre du projet :

« Sortir du cadre : représentations médiatiques et militantes de l'assistance sociale au Québec » piloté par Normand Landry (Téluq), Anne-Marie-Gagné (Téluq) et Sylvain Rocheleau (Université de Sherbrooke) à la Chaire de recherche du Canada en éducation médiatique et droits humains.

Citation suggérée :

Hübner, L.A. et Landry, N. (2020). Qui sont les personnes assistées sociales au Québec? Manuscrit non publié, Université Téluq. Accessible sur R-Libre.

Qui sont les personnes assistées sociales au Québec? Esquisse d'un portrait

Le nombre de prestataires et les montants qui leur sont accordés ne cessent de faire débat au sein de la société québécoise. Des préjugés tenaces circulent à leur sujet : les personnes assistées sociales seraient paresseuses, désintéressées, profiteuses, responsables de leur propre condition sociale. Si l'on s'intéresse de plus près aux trajectoires de vie de ces personnes, un tout autre portrait se dessine. De nombreux chemins mènent ces individus à demander une aide financière de dernier recours. Que ces parcours soient marqués par la violence, la maladie, la monoparentalité ou la migration, ce sont des parcours parsemés d'obstacles et d'épreuves difficiles qui rendent le recours à ces aides indispensables pour les personnes prestataires.

Ce texte a pour but de dresser un tableau des personnes assistées sociales au Québec. Combien de personnes bénéficient d'un programme d'aide financière de dernier recours? Qui sont ces personnes? Quelle est leur situation familiale? Dans quels contextes ont-elles adhéré à ce programme? Comment vit-on une telle situation? Pour répondre à ces questions, nous avons effectué une analyse comparative des statistiques gouvernementales au sujet des prestataires selon les différents programmes québécois en vigueur. À cette méthode factuelle s'ajoutent des témoignages de personnes assistées sociales rencontrées dans le cadre du projet de recherche « Sortir du cadre : représentations médiatiques et militantes de l'assistance sociale au Québec » piloté par Normand Landry (Téluq), Anne-Marie-Gagné (Téluq) et Sylvain Rocheleau (Université de Sherbrooke) à la Chaire de recherche du Canada en éducation médiatique et droits humains. Les résultats de cette démarche contribueront, espérons-le, à briser certains préjugés et stéréotypes énoncés ci-haut.

Différentes situations, différents programmes¹

En 2019, 271 618 ménages sont inscrits à un des trois programmes d'assistance sociale en vigueur au Québec. Ceci représente 303 086 adultes et 76 813 enfants². **Examiné sur le long terme, le nombre de prestataires est en baisse depuis une vingtaine d'années³**. En 2010 et en 2014, la tendance s'inverse, mais les augmentations restent minimales⁴ (voir tableau « Nombre d'adultes prestataires de l'Assistance sociale »⁵).

¹ Pour une discussion complète concernant les différences entre les programmes, veuillez consulter :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere/aide-sociale-et-solidarite-sociale/>

² Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2019). Statistiques concernant les prestataires d'aide financière de dernier recours. Récupéré de

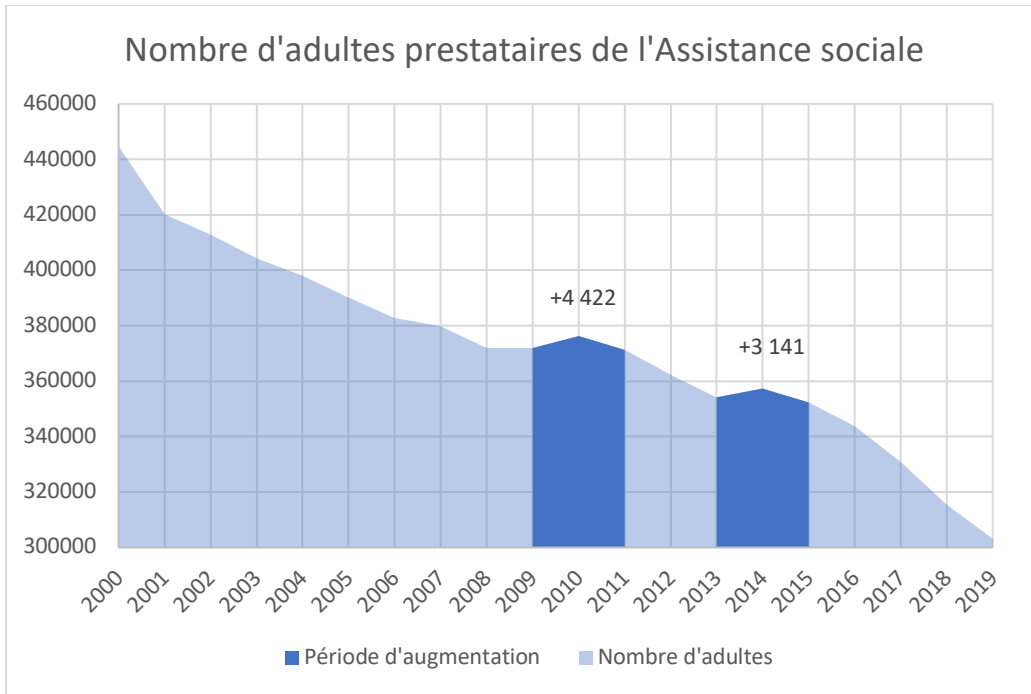
https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/00_AS-statistiques-2019-11.pdf

³ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2007-2019). Statistiques concernant les prestataires d'aide financière de dernier recours. Récupéré de

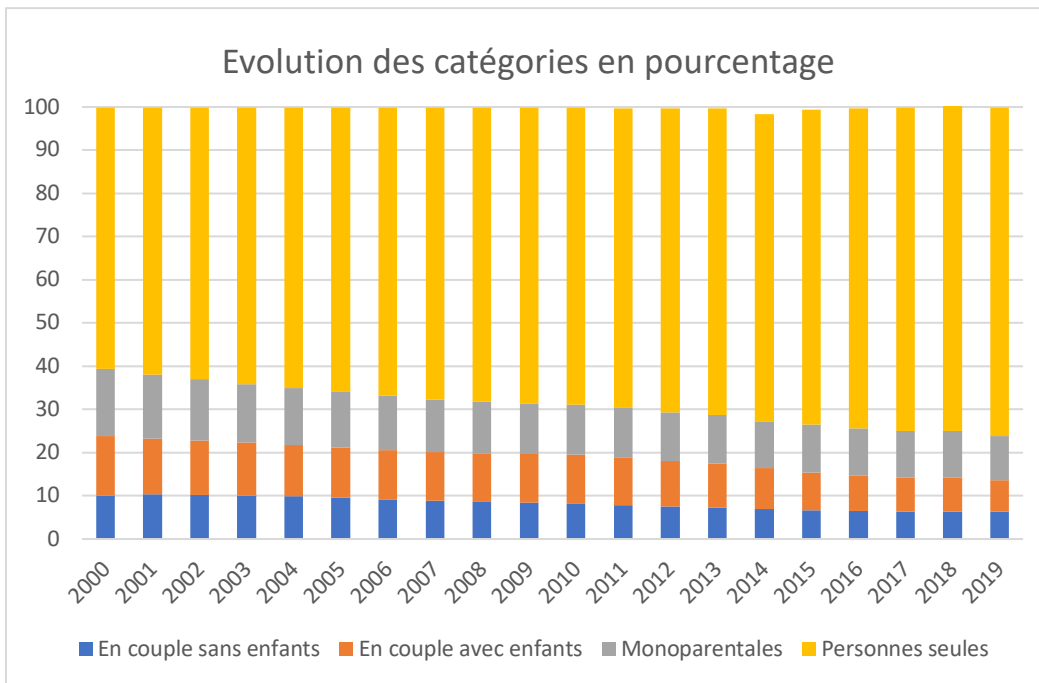
<https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/>

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.



Parmi l'ensemble des prestataires de 2019, les personnes seules forment les trois quarts des bénéficiaires adultes. Les familles monoparentales représentent 10 % des prestataires, les adultes en couple avec enfants 7 % et sans enfants 6 % (voir tableau « Évolution des catégories en pourcentage »⁶).



⁶ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2007-2019). Op. cit.

Pour mieux comprendre la tendance à la baisse ainsi que l'évolution selon le type de ménage, il faut s'intéresser aux différences entre les programmes d'Assistance sociale car chaque programme vise différentes situations de précarité. Par conséquent, les profils des personnes qui adhèrent à l'un ou l'autre des programmes varient. Trois programmes sont présentement en vigueur⁷ :

- 1) le programme de Solidarité sociale s'adresse aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi (maladie, handicap, etc.)⁸,
- 2) le programme d'Aide sociale s'adresse aux personnes qui sont considérées par l'État comme n'ayant pas de contraintes à l'emploi ou comme ayant des contraintes temporaires (grossesse, enfant en bas âge, blessure temporaire, etc.)⁹,
- 3) le programme Objectif-emploi consiste en un suivi personnalisé visant la réintégration au marché de travail pour les personnes admises pour la première fois au programme d'Aide sociale.

Le présent chapitre concentre son analyse sur les prestataires des deux premiers programmes. Ce sont ces programmes que l'on regroupe sous le terme « aide financière de dernier recours » puisqu'ils octroient une aide monétaire « aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille »¹⁰. Puisque chaque programme vise une catégorie différente de personnes dans le besoin, les profils des prestataires varient et doivent être analysés séparément.

Les prestataires du programme de Solidarité sociale

Examinée sur le long terme le nombre d'adultes prestataires du programme de Solidarité sociale baisse (voir tableau 1 « Nombre d'adultes inscrits au programme de solidarité sociale »¹¹). Après un pic en 2008 avec 140 573 personnes, le nombre baisse à 132 022 personnes bénéficiaires en 2019.

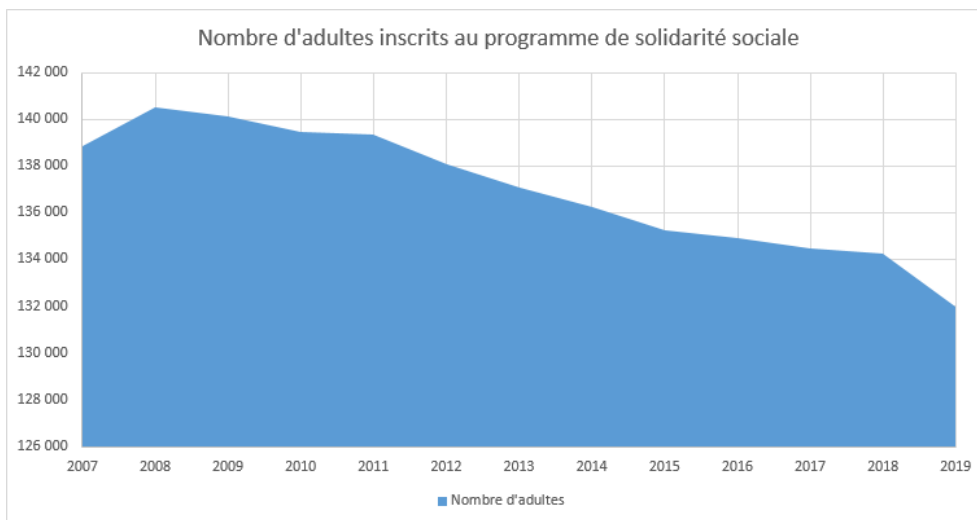
⁷ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2019). Op. cit.

⁸ Pour faire reconnaître une contrainte sévère, un rapport médical d'un.e médecin désigné.e par le gouvernement est exigé. Environ 50 % des demandes sont rejetées. Pour plus d'informations, consultez https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/Admin_RDIPRP_dec_M20191098.pdf

⁹ Vous trouverez une liste exhaustive des contraintes temporaires admissibles à la fin de ce document : https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/00_AS-statistiques-2019-11.pdf

¹⁰ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2019). Op. cit., p. 20.

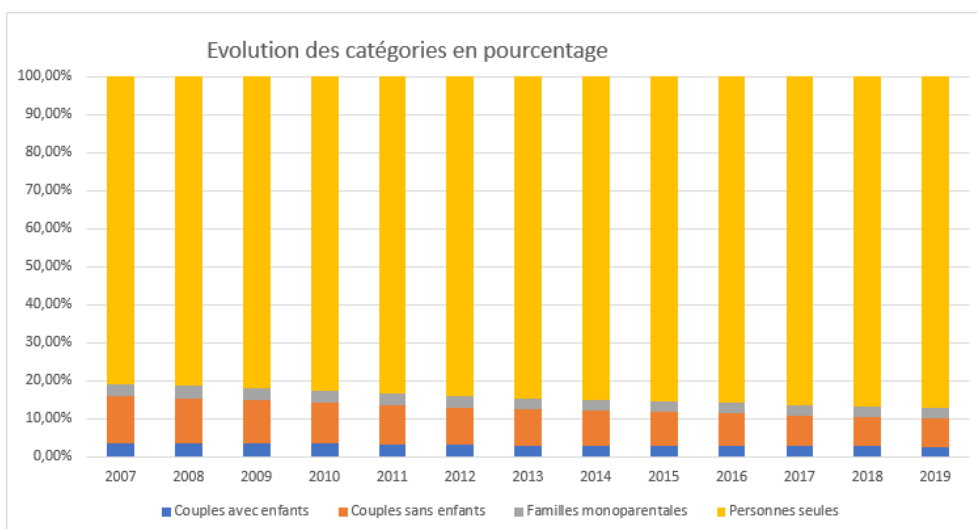
¹¹ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2007-2019). Op. cit.



La grande majorité des personnes bénéficiaires du programme de Solidarité sociale sont des personnes seules. **En 2019, cette catégorie représente 87% des prestataires de ce programme, soit 115 073 personnes pour un total de 132 022 personnes admises au programme.** Suivent les couples sans enfant (9846 personnes), les familles monoparentales (3571) et les couples avec enfants (3500 personnes).

Les personnes seules, une première catégorie à risque

L'évolution des catégories en pourcentage montre que le nombre de personnes seules augmente alors que les autres catégories restent stables (couples avec enfants, familles monoparentales) ou diminuent (couple sans enfants) (« voir tableau « Évolution des catégories en pourcentage »¹²).



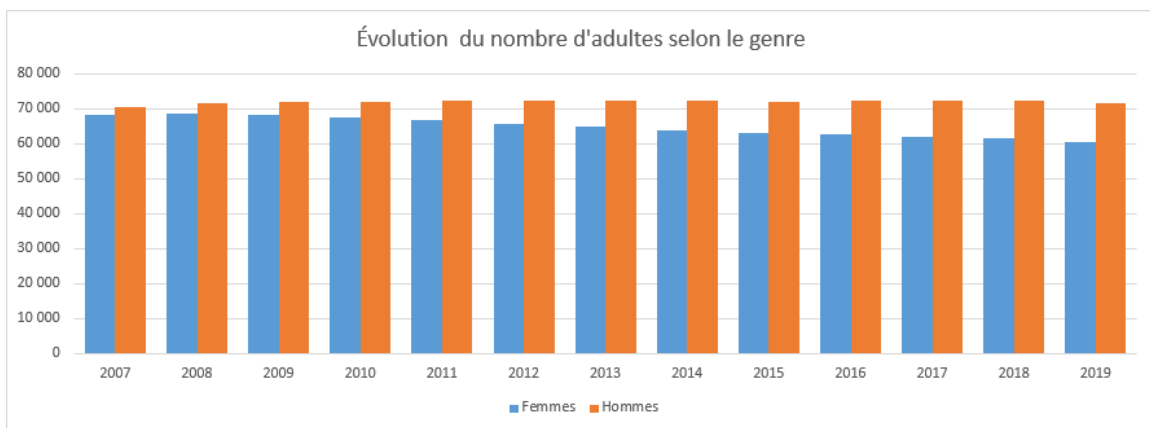
¹² Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2007-2019). Op. cit.

D'un côté, l'augmentation du nombre de personnes seules peut être reliée à l'augmentation générale de la vie en solitaire qui est en progression depuis les années 1970¹³. De l'autre, les personnes seules ne peuvent pas compter sur un membre de la famille avec lequel elles cohabitent (conjoint.e, fratrie, etc.) pour subvenir à leurs besoins essentiels lorsqu'une situation difficile survient, telle une maladie grave qui les empêcherait de travailler sur le long terme.¹⁴ En l'absence d'un bon filet social, les personnes seules sont donc plus à risque de se retrouver dans une situation qui requiert une demande d'aide financière de dernier recours. Le témoignage d'Annick illustre les conséquences d'une telle situation :

« Moi, j'ai pas ça, j'ai pas de famille, fait que...[...] je trouve extrêmement difficile, parce que à quelque part, j'ai toujours l'impression de mendier. Tsé, de, de comme, j'ai pas le choix, tsé, j'ai tellement de dépenses qui passent à droite, à gauche, tsé, à cause de ma maladie, que, des transports, des...des traitements, tsé, qui faudrait que j'aïlle, pis que c'est pas couvert, pis que, tsé, toutes sortes d'affaires, que...au bout du compte, ben...tsé, j'me retrouve dans cet entonnoir-là, comme elle disait, pis faut que je mendie de l'aide. Parce que j'arrive pas du tout. Y'a trop de dépenses. J'peux pas aller faire mon épicerie toute seule, tsé, la monter chez nous, je serais...tsé, j'suis obligée de dépenser là, j't'obliger de dépenser partout, ... »

Les hommes plus nombreux que les femmes ?

Si l'on regarde l'évolution du nombre d'adultes selon le genre, il est intéressant de noter que les écarts se creusent (voir tableau « Évolution du nombre d'adultes selon le genre »¹⁵). Le nombre de femmes prestataires du programme de Solidarité sociale baisse légèrement de 68 296 en 2007 à 60 044 en 2019. Le nombre d'hommes reste plutôt stable avec une légère augmentation de 70 586 en 2007 à 72 545 en 2018. Leur nombre a toutefois baissé en 2019, 71 582 hommes sont alors prestataires du programme de Solidarité sociale.



¹³ Langlois, S. et Dupont, D. (2004). *Appauvrissement des personnes seules et aide sociale au Québec*. Rapport de recherche soumis au Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Québec : Université Laval, p. 3.

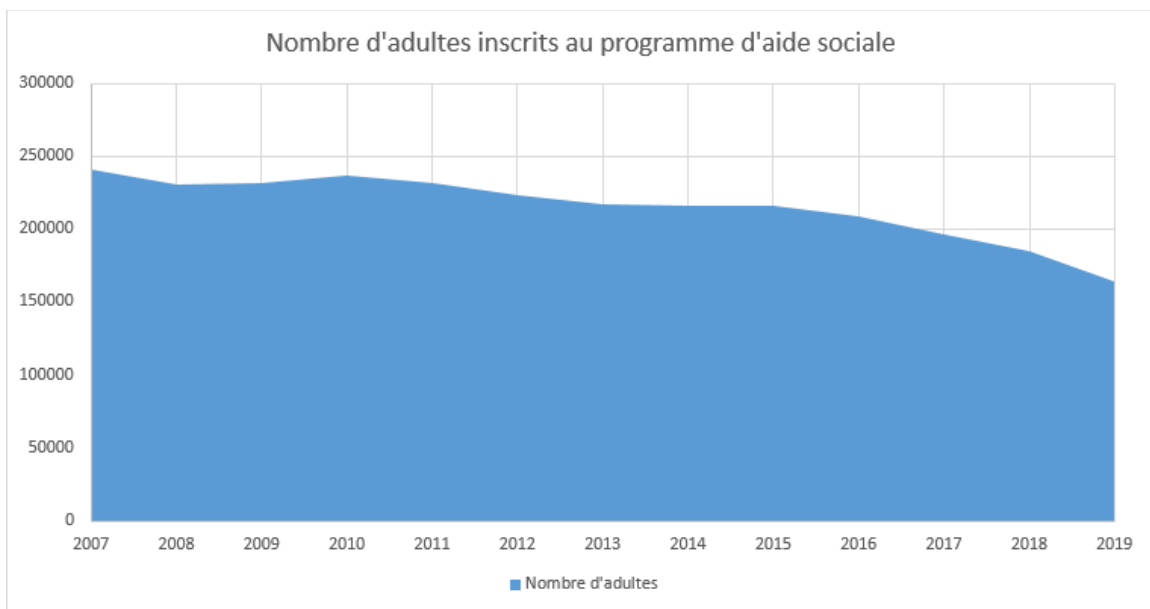
¹⁴ Ibid., p. 81.

¹⁵ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2007-2019). Op. cit.

Ces chiffres doivent toutefois être interprétés avec prudence. Il est crucial de noter qu'ils ne peuvent pas être généralisés : ils concernent une catégorie spécifique de l'Assistance sociale, soit le programme de Solidarité sociale s'adressant uniquement aux personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi qui est reconnue par l'État. Par conséquent, ces chiffres ne disent rien sur les inégalités de genre dans l'ensemble de la société québécoise. Même si ces chiffres semblent encourageants, encore aujourd'hui les femmes sont plus à risque de se retrouver en situation de pauvreté que les hommes¹⁶. Nous y reviendrons plus loin.

Les prestataires du programme d'Aide sociale

Tout comme le nombre d'adultes prestataires du programme de Solidarité sociale, celui du programme d'Aide sociale diminue depuis une dizaine d'années. **Le nombre a baissé de 240 812 personnes en 2007 à 164 638 personnes prestataires en 2019.**¹⁷ Cette diminution peut être reliée à la conjoncture du marché du travail au Québec des dix dernières années¹⁸.



Comme pour le programme de Solidarité sociale, la majorité des personnes bénéficiaires du programme d'Aide sociale sont des personnes seules. En 2019, cette catégorie représente 68 % des prestataires de ce programme, soit 111 019 personnes pour un total de 164 638 personnes admises au programme. Comme pour le programme de Solidarité sociale, l'évolution des catégories pour le programme d'Aide sociale en pourcentage montre que la catégorie des personnes seules augmente (de 60 % en 2007 à 68 % en 2019) alors que les autres catégories restent stables (couples sans enfants, familles

¹⁶ Conseil du statut de la femme (CSF) (2018). Portrait des Québécoises. Québec : auteur. Récupéré de https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Portrait_quebecoises.pdf

¹⁷ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2007-2019). Op. cit.

¹⁸ Provençal, M.-H. et. Ladouceur, S. (2019). Panorama des régions du Québec. Saint-Foy : ISQ, p. 37.

monoparentales) ou diminuent (couple avec enfants) (voir tableau « Évolution des catégories en pourcentage »¹⁹).

Contrairement au programme de Solidarité sociale, ce sont les familles monoparentales qui constituent la deuxième catégorie la plus importante avec un total de 26 756 adultes dans cette situation en 2019. **Les familles monoparentales représentent 16 % des prestataires de ce programme.** Suivent les couples avec enfants (17 490) et les couples sans enfant (9860 personnes).

Les mères monoparentales, une deuxième catégorie à risque

Les familles monoparentales avec une femme cheffe de famille se trouvent dans des situations plus précaires que les familles monoparentales avec un père à la tête de la famille²⁰. Cette situation pointe vers des inégalités de genre persistantes que nous avons déjà évoquées plus haut. Le recours accru à l'aide financière de dernier recours des femmes monoparentales s'explique par divers facteurs. L'accès difficile aux services de garde en est un. Les mères assistées sociales n'ont souvent pas accès à un véhicule ou manquent d'argent pour payer les transports en commun. Ce manque de mobilité rend la recherche d'une place de garde ardue²¹. Sabrina, qui travaillait dans le milieu de la santé avant d'avoir un enfant, en témoigne :

« L'hôpital Sainte-Justine m'ont rappelé en janvier pour travailler là. Mais, avec les heures de jour, 7 à 3 et demi, avec le CPE, hum, c'est impossible, en autobus. Fait que, même si je voudrais retravailler là, pour le...déplacement, c'est ça, j'peux pas...Pis mon enfant va passer avant c'est sur. Fait que tsé, c'est, hum...c'est ça »

Les problèmes liés à l'horaire de travail évoqués par Sabrina ne sont pas à négliger. Comme le montre un rapport de recherche du Centre de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales en santé, les femmes monoparentales travaillent souvent dans des secteurs où les horaires sont très flexibles²². Cette flexibilité empêche plusieurs parmi elles d'avoir une place en garderie et par voie de conséquences de retourner sur le marché de travail. Les efforts d'Héloïse pour concilier son rôle de mère et un emploi après un divorce l'ont forcé à travailler de nuit et de s'occuper de ses enfants dans la journée – une situation qui l'a menée vers l'épuisement mental et physique. Le recours à l'Aide sociale s'est imposé.

« Ben c'est ça, moi, avant de, de me séparer, en fait, nous on a choisi à deux d'avoir tsé, des enfants, donc c'est la même chose un peu, hum. Tsé, moi j'ai décidé que, tsé, j'arrêtais de travailler. Tsé, j'travaillais chez (*nom de la compagnie*) j'ai arrêté, pour être à la maison pis élever mes enfants. Jusqu'à temps, qu'y rentre, minimum,

¹⁹ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2007-2019). Op. cit.

²⁰ Institut de la Statistique du Québec (2019c). *Taux de faible revenu, MFR-seuils après impôt, ménages, Québec, 1996-2017*. Récupéré de https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/faible-revenu/mod1_hh_1_5_6_0_.htm.

²¹ Raynault, M.-F. et Côté, D. (2014). Service de garde et clientèle vulnérable. Synthèse des connaissances sur l'accessibilité des services de garde : leçons pour le Québec [Rapport de recherche]. Montréal : Léa Roback, Centre de recherche sur les inégalités sociales de santé de Montréal.

²² Ibid.

à l'école. Un choix qu'on a fait à deux. Tsé, là on se sépare, ma fille elle a 4 ans, hum, donc hum, elle va pas à la garderie, rien, parce que j'étais à la maison avec elle. Donc, de rester, avec elle, est mon but à moi. Donc, avant de faire ma demande à l'aide sociale, j'me suis endettée pis tout ça, là, j'ai essayé de, d'alterner, de trouver quelque chose que je peux être maman à la maison, à temps plein, avec elle, mais qui faut que j'travaille, fait que j'ai commencé à travailler dans un bar, mais là c'tait comme, c'faisait des mois que j'faisais ça, que j'tai pu capable de faire ça parce que, hum, c'est ben beau de commencer, hum, à 7 h le soir, d'finir à 3-4h du matin, me coucher à 5 pis être debout à 7, j'l'ai fait des mois, mais j'pu capable. J'suis épuisée. J'ai, j'ai fait une demande...Tsé, là j'ai lâché, le, le bar. Parce que j'ai été acceptée sur l'aide sociale, c'qui a été compliqué. »

Cette situation met d'autres enjeux en lumière. Au-delà du constat que les femmes sont encore aujourd'hui plus nombreuses à mettre leur carrière en pause pour s'occuper des enfants²³, certaines mères au foyer dépendent financièrement de leur conjoint. L'aide financière n'est pas accordée si le conjoint travaille. L'admissibilité au programme est déterminée selon un calcul qui se base sur le revenu du ménage et non pas selon le revenu individuel. Dans certaines situations, cette dépendance enferme les femmes dans des situations dangereuses. Par exemple, elle est un facteur de risque majeur lié à la violence conjugale vécue par les femmes²⁴. Les parcours d'Annie et Naomi illustrent cette problématique. La santé d'Annie l'empêche de travailler ailleurs que dans l'entreprise familiale d'élevage de lapins de son conjoint violent qui ne lui paie pas de salaire. Échapper à la violence signifie pour Annie de repartir de zéro sans salaire ou économies et avec deux enfants à charge. L'aide financière de dernier recours a été indispensable à la réalisation de ce nouveau départ :

« Hum, moi, qu'est-ce qui m'a amené, ben, j'étais avec un conjoint violent. Mais hum, à cause de ma santé, hum...moi, j'suis une personne épileptique. Les médecins m'avaient dit de partir, quelque chose à notre compte. Mon mari travaillait mais moi je travaillais pas. Mais ils m'avaient dit de pu travailler à l'extérieur, d'avoir un...fait qu'on avait parti un élevage. Un élevage de lapins. Mais mon mari me payait pas de salaire, hum...Mais, un moment donné, quand la violence a augmentée, j'ai décidé de quitter. Mais en même temps qu'il me payait pas de salaire, hum, ben...en quittant, j'avais pas de revenu. Fait que je me suis retrouvée avec hum, justement l'aide sociale, avec les deux enfants. C'est la raison. »

L'ex-conjoint abusif de Naomi, mère au foyer, prenait tout son argent et celui de ses enfants pour investir dans l'immobilier en son nom ou celui de son père. Après la séparation, elle ne reçoit rien.

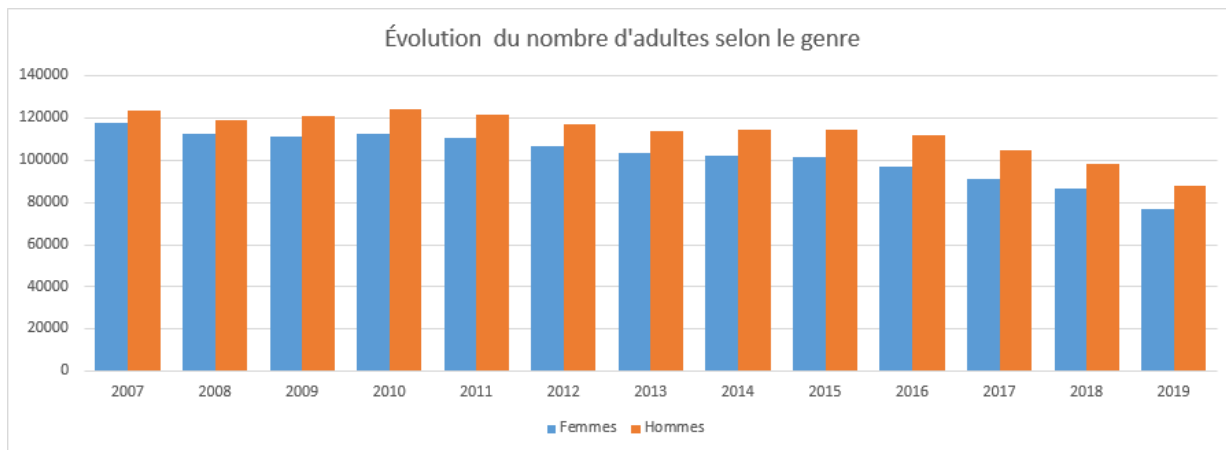
« Ici, la pauvreté, c'est quoi. Je vous dis: dans la violence conjugale, ok. Comme les enfants reçoivent de...de l'aide finance, et nous, on a une grande quantité d'argent qui rentre, nos hommes nous abusent. Ils prennent tout, et ils le, ils...ils trouvent des

²³ Châteauneuf, A. (2019). Si nous sommes égaux, je suis la fée des dents. Montréal : Poètes de Brousse.

²⁴ Thériault, L. et Gill, C. (2007). Les déterminants sociaux de la santé et la violence conjugale : Quels sont les liens? Service social, 53(1), p. 82-83.

gens, pour ramener cet argent dans le pays. Comme mon ex il a fait. Il achetait des logements, il achetait des bâtiments à son nom ou son père. Le nom de son père, avec le divorce, j'ai rien. J'ai zéro »

Enfin, si l'on regarde l'évolution du nombre d'adultes selon le genre pour ce second programme, l'on peut constater que les deux catégories diminuent conformément à la diminution du nombre total des prestataires du programme. Contrairement au programme de Solidarité sociale, les écarts ne semblent pas se creuser. On remarque que depuis 2007 il y a toujours eu légèrement plus de prestataires masculins que féminins.



Les personnes assistées sociales les plus vulnérables

Comme le montre l'exemple des mères monoparentales, parmi les catégories de personnes assistées sociales, certaines sont plus vulnérables que d'autres. Les personnes immigrantes, racisées, issues de minorités visibles et les autochtones se retrouvent également plus souvent dans des situations de précarité élevée – même si elles sont prises en charge par un programme d'Assistance sociale. Ces personnes subissent simultanément plusieurs types de discrimination : au-delà de leur statut d'Assistance sociale, ces personnes font face à des préjugés concernant leur culture d'origine, leur statut migratoire, leur couleur de peau, etc. Ceci n'est pas à négliger : les personnes en question ne font pas simplement cumuler des facteurs de défavorisation. Au contraire, ces différents types de discrimination reliés à la classe, la race ou le genre ne sont pas mutuellement exclusives, mais imbriqués et interdépendants²⁵. Cette situation engendre multiples processus de marginalisation et rend certaines personnes assistées sociales davantage vulnérable.

²⁵ En études féministes, l'on réfère au concept d'intersectionnalité pour penser l'articulation entre de multiples rapports sociaux (sexe, classe, race, âge, etc.). Dans leur livre *Intersectionality* (2016) Sirma Bilge et Patricia Hills Collins retracent l'émergence de ce concept. Celui-ci a été, entre autres, élaboré des groupes de féministes racisées aux États-Unis des années 60-70 pour décrire les expériences spécifiques des femmes noires des États-Unis. Parmi ces groupes, nommons par exemple le *Combahee River Collective*, un groupe de féministes noires et lesbiennes de Boston. Le concept a ensuite été conceptualisé et introduit dans les cercles féministes universitaires par la chercheuse et féministe noire Kimberly Crenshaw (voir notamment son article : *Mapping the Margins : Violence against Women of Color*, 1991).

Environ 20 % des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (programmes de Solidarité et d'Aide sociale) sont né.e.s hors Canada²⁶. Leur profil se différencie toutefois de celui de leurs homologues québécois : ils sont plus diplômés et plus nombreux à sortir des programmes. Notons à ce sujet que **seulement deux personnes sur dix parmi les personnes assistées sociales ont le niveau de littératie nécessaire pour fonctionner aisément dans la société actuelle²⁷.** Selon les statistiques du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), 37 % des prestataires d'aide financière de dernier recours (programmes de Solidarité et d'Aide sociale) qui sont né.es au Canada n'ont pas fini leur secondaire V, 20,4 % ont arrêté leur scolarité après l'obtention de ce diplôme²⁸. *A contrario*, la majorité des prestataires né.es hors Canada ont décroché un diplôme universitaire²⁹. Cette situation exemplifie les difficultés d'intégration des personnes au moment de leur arrivée au Québec. Le récit de Milena, une immigrante basée à Montréal, illustre bien l'expérience vécue qui se cache derrière ces chiffres :

« Mais, à l'époque que j'ai commencé à recevoir de l'aide sociale, comme je venais d'arriver, j'ai vécu vraiment, c'est plutôt vers moi-même, j'avais la honte. Parce que, comme, on écoutait tellement de chose, et moi personnellement je me sentais super mal, parce que j'étais une professionnelle, j'étais une résidente permanente, et m'ont dit que je suis venue ici pour travailler. Alors, mon idée c'était jamais de "ah mais je vais pas travailler, je vais rien faire." Je voulais travailler dans mon domaine, parce que c'est pour ça que je suis venue ici. Mais le fait qu'on arrive ici et qu'on commence à dire "il faut que tu sois parti (?) d'un autre, il faut que tu paies tes examens, ton français n'est pas assez bon, même si je parle aussi l'anglais". Alors hum, ça c'est difficile, parce que moi, je vais m'établir, je vais travailler, je vais faire tout chez moi. Et quand on arrive, aussi, on se trouve devant un mur. Un mur de difficulté et des obstacles. Et malheureusement, ben oui, on est tout seul, il faut qu'on maîtrise mieux la langue, et il faut que, on reçoit de l'aide. Et dans mon pays, en Colombie, sa ce voit vraiment mal. Parce qu'il n'y a pas d'aide sociale. Si tu n'as pas d'aide sociale, tu vas mourir de faim. C'est ça. Et ici, je trouve que, c'est quelque chose qui est bon pour la société, parce que n'importe qui peut passer pour ça. Alors, à un moment donné, s'il est dans un moment difficile, pourquoi pas l'aider ? Mais, c'est surtout les étudiants (inaudible). Mais aussi, j'ai vu du monde que, ça fait des années qui sont là, et c'est à cause de ces personnes-là qui profitent du système que ça tombe sur nous. Ils disent des choses comme "c'est les immigrants qui viennent voler notre travail, c'est les immigrants qui profitent du système". Quand, je le sais que les immigrants qui viennent ici sont préparés, sont des professionnels, et ça c'est un papier qui dit que c'est temporaire. On est là parce qu'on en a besoin, mais, aussitôt qu'on peut s'en sortir, on veut s'en sortir. On veut s'en sortir. Mais c'est ça. Ça vient de nous parce qu'on se sent mal, mais c'est aussi tout l'entourage »

²⁶ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2019). Op. cit., p. 11.

²⁷ Observatoire de la pauvreté et des inégalités du Québec (2016a, 27 octobre). *Portrait des personnes à l'aide sociale : données statistiques et paroles citoyennes*. Communication repérée sur le site web du Collectif pour un Québec sans pauvreté, p. 34. Récupéré de <http://www.pauvrete.qc.ca/document/portrait-personnes-a-laide-sociale-donnees-statistiques-paroles-citoyennes/>

²⁸ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2019). Op. cit., p. 10.

²⁹ Ibid.

Et les autochtones?

De nombreuses études sur la pauvreté au Québec dépeignent une image sombre de la situation des peuples autochtones présentes sur le territoire québécois. Les statistiques sur l'Assistance sociale au Québec n'incluent pas les Autochtones dans leurs calculs. Cela s'explique par le fait que les programmes d'aide au revenu pour les peuples autochtones sont du ressort fédéral. Ainsi, il existe par exemple un programme d'aide au revenu dans les réserves auquel sont admissibles les membres des Premières Nations et les Innus du Québec ayant besoin d'aide financière de dernier recours. Le secrétariat aux affaires autochtones du Québec finance des projets et des initiatives pour soutenir le développement économique des communautés, mais n'offre pas d'aide financière individuelle.

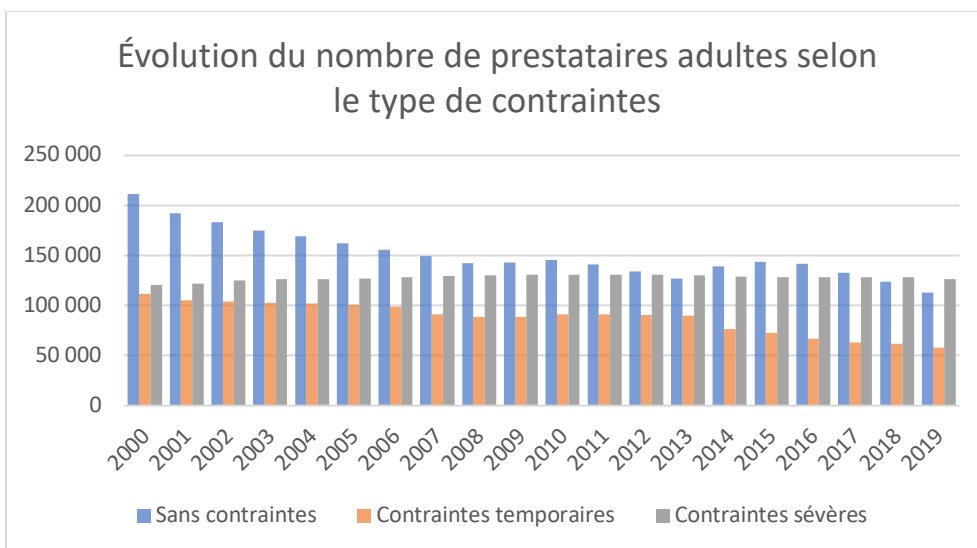
Des similitudes aux divergences entre les deux programmes

Malgré leurs visées différentes, quelques comparaisons entre les deux programmes s'avèrent intéressantes. Ainsi, nous avons comparé l'évolution du nombre de prestataires selon leur type de contrainte (voir tableau « Évolution du nombre de prestataires adultes selon le type de contraintes »³⁰). Pour rappel : le programme d'Aide sociale s'adresse aux personnes considérées par l'État comme étant sans contraintes ou comme ayant contrainte temporaire alors que le programme de Solidarité sociale s'adresse aux personnes avec contraintes sévères qui les empêche de travailler sur le long terme.

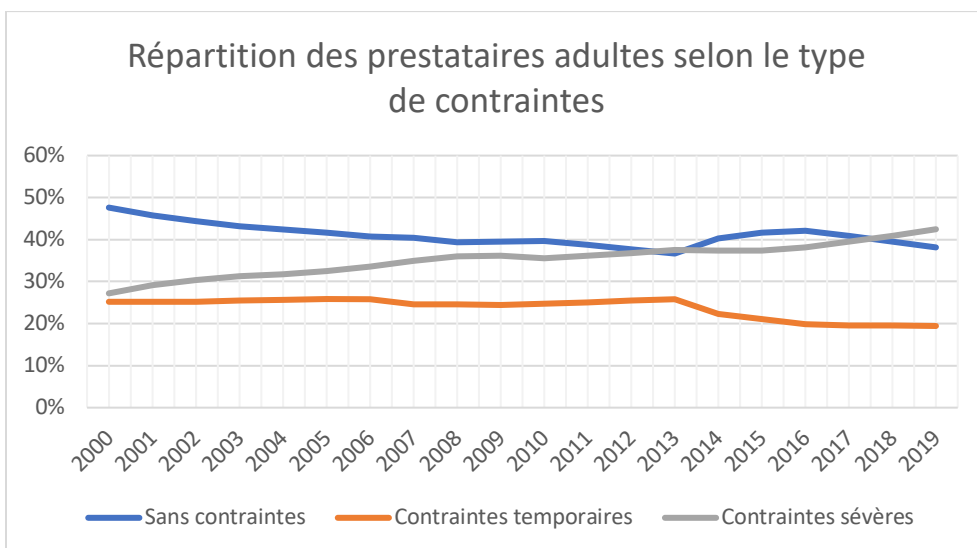
Les contingents de prestataires sans contraintes et avec des contraintes temporaires varient beaucoup (programme d'Aide sociale). Le premier diminue d'environ 100 000 personnes, le second d'un peu plus de 50 000 personnes. En comparaison, le nombre de personnes ayant des contraintes sévères (programme de Solidarité sociale) reconnues comme telles par l'État reste stable, en très légère augmentation (voir tableau « Évolution du nombre de prestataires adultes selon le type de contraintes »³¹). La variabilité des deux premières catégories s'explique par l'évolution de la conjoncture économique et le comportement du marché de travail. La dernière catégorie ne dépend pas de ces évolutions.

³⁰ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2007-2019). Op. cit.

³¹ Ibid.



Si l'on examine la répartition des prestataires selon type de contrainte en pourcentage (voir tableau « Répartition des prestataires adultes selon le type de contraintes »³²), l'on remarque que la proportion des bénéficiaires sans contraintes converge avec ceux ayant un statut de contraintes sévères jusqu'en 2013, alors que dans les années suivantes la part des premiers augmente (11 % sur deux ans) et semble correspondre à la baisse des personnes en situation de contraintes temporaires.



D'un côté, la lente augmentation du taux des contraintes temporaires s'explique par le fait que leur nombre reste constant alors que les deux autres catégories baissent. De l'autre côté, la baisse des personnes avec contraintes temporaires à partir de 2013 s'expliquent en très grande partie par un règlement de 2013 qui hausse l'âge d'admissibilité (de 55 ans à 58 ans) pour l'obtention d'une contrainte temporaire automatique et enlève la prestation de

³² Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2007-2019). Op. cit.

contrainte temporaire aux couples avec un enfant de moins de 5 ans. À partir de ce moment, elle est seulement disponible aux familles monoparentales³³.

Conclusion

Le but de ce texte était de présenter un portrait des bénéficiaires d'assistance sociale au Québec. Les données statistiques permettent de conclure que l'appartenance à certains groupes augmente le risque d'avoir besoin d'assistance. Ainsi, les personnes seules, les mères monoparentales et les personnes issues de l'immigration récente sont surreprésentées dans l'ensemble des différents programmes en vigueur. Contrairement à la croyance populaire, la vie des prestataires n'est pas facile. Les témoignages cités tout au long du texte illustrent les épreuves difficiles et les expériences douloureuses qui rendent le recours à l'aide financière indispensable pour les prestataires.

Nous espérons que ce portrait dépeint une image plus juste des personnes assistées sociales au Québec qui contribue à la démystification des préjugés tenaces circulant dans les débats publics. La démystification de préjugés occupe effectivement un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. Sur le plan individuel, les préjugés ont des conséquences qui se manifestent autant sur le plan matériel que psychologique (estime de soi, honte, stress, culpabilité, humiliation, dévalorisation de leur travail à la maison comme parent, etc.)³⁴ Ainsi, ils créent un fossé entre travailleur.e.s et personnes assistées sociales. Sur le plan collectif, la cohésion sociale diminue, les inégalités sociales sont maintenues, les obstacles à la lutte contre la pauvreté se multiplient³⁵.

Encore faudrait-il que les résultats de cette analyse soient pris au sérieux par les responsables politiques et par les médias. Force est d'admettre que les politiques publiques des dernières années sont marquées par l'austérité. Ces coupures ont non seulement fragilisé l'État providence et par conséquent les mesures de protection sociale, mais ils ont aussi fait place à des politiques sociales misant sur la responsabilité individuelle qui écartent les causes structurelles des problèmes sociaux. D'où l'importance de s'intéresser de près, non seulement à l'évolution de la loi sur l'assistance sociale au Québec, mais aussi à ses racines et aux conséquences qui marquent les parcours de vie des personnes touchées.

Enfin, les médias jouent un rôle central dans la façon dont la société perçoit les personnes assistées sociales. Les revendications des groupes communautaires et militants ouvrants auprès de la population touchée ont une tribune médiatique très modeste. L'analyse de la couverture médiatique québécoise réalisée dans le cadre de ce projet confirme le faible

³³ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2020). *Allocations pour contraintes temporaires* (sections : *Enfants à charge* et *Personnes 58 ans et plus*). Pour plus d'informations : <https://mani.mess.gouv.qc.ca/?sujet=42378>

³⁴ Vinet, J. et Fillion, D. (2015). *Pauvreté et problèmes sociaux*. Anjou : Fides Éducation, p. 111-116.

³⁵ Corneau, M. (2017, février). *Les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale : rapport de documentation*. Rapport réalisé dans le cadre de la mobilisation *Ensemble pour agir sur les préjugés* et du forum tenu le 20 juin 2015. Québec : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale, p. 22.

intérêt des médias d'information pour l'assistance sociale. De plus, la très faible couverture se caractérise par des biais médiatiques importants privilégiant le point de vue des responsables politiques au détriment du point de vue des groupes activistes et des personnes assistées sociales elles-mêmes.

Pour terminer ce texte, il est important de noter que les recherches sur lesquelles se base ce texte ont été réalisées avant l'éclatement de la pandémie COVID-19 au Québec en mars 2020. Les plus récentes données prises en compte dans cette étude datent de 2019. Une analyse fine des conséquences que cette crise globale engendre pour les personnes assistées sociales au Québec reste à faire.